

Les Conseils scientifiques des espaces protégés des Alpes du Nord. Une étude inter- et transdisciplinaire

Isabelle Arpin, Arnaud Cosson, Dorothée Denayer, Fabien Hoblea, Jean-Pierre Mounet, Anna Sette

► **To cite this version:**

Isabelle Arpin, Arnaud Cosson, Dorothée Denayer, Fabien Hoblea, Jean-Pierre Mounet, et al.. Les Conseils scientifiques des espaces protégés des Alpes du Nord. Une étude inter- et transdisciplinaire. [Rapport de recherche] Labex ITEM. 2015. <hal-01205971>

HAL Id: hal-01205971

<http://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-01205971>

Submitted on 29 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





Les Conseils scientifiques des espaces protégés des Alpes du Nord. Une étude inter- et transdisciplinaire

2013 – 2014

RAPPORT FINAL

Isabelle Arpin, Arnaud Cosson, Dorothée Denayer, Fabien Hobléa, Jean-Pierre Mounet et Anna Sette

Les espaces protégés constituent des territoires privilégiés pour la recherche en sciences de la nature comme en sciences humaines. Ils entretiennent avec la recherche des relations partenariales qui ont connu d'importantes variations au cours du temps, liées à l'existence de cycles dans le degré d'ouverture des espaces protégés à la recherche d'une part, et dans le degré d'ouverture de la recherche aux questions de pertinence sociale et d'applications à la gestion d'autre part. La période actuelle est plutôt marquée par un rapprochement des relations entre gestionnaires d'espaces protégés et chercheurs. La quasi totalité des établissements gestionnaires de ces espaces sont dotés d'un conseil scientifique dont les missions ont récemment connu d'importantes évolutions.

L'objectif de ce projet de recherche soutenu par le Labex ITEM et porté par le collectif « Recherche et Espaces Protégés » a pour objectif d'améliorer la connaissance de ces instances hybrides, à la fois inter- et transdisciplinaires, que sont les conseils scientifiques, en associant étroitement à l'enquête des chercheurs et des gestionnaires d'espaces protégés. Il s'agit de mieux comprendre comment les conseils scientifiques sont composés, organisés et comment ils fonctionnent. Il s'agit de cerner les attentes respectives des gestionnaires et des chercheurs ainsi que leurs collaborations, mais aussi de documenter les tensions qui caractérisent ces instances et éventuellement les innovations qu'elles génèrent.

Sur le plan académique la contribution du projet est l'exploration de l'interface entre le monde de la recherche et le monde de la gestion conservatoire de la nature, en mobilisant notamment le concept « d'organisation frontière ». Sur le plan opérationnel, la contribution du projet est l'identification des sources de difficultés et des innovations entre chercheurs et gestionnaires, en vue d'améliorer le fonctionnement des conseils scientifiques et les apports mutuels entre recherche et gestion de la nature.

Ce projet s'inscrit dans un travail de recherche approfondi dans la durée : il prolonge les études exploratoires menées au sein du Labex et ailleurs sur les conseils scientifiques, en particulier l'étude menée en 2012 sur l'implication dans les CS et au Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) comme voie d'engagement dans la protection de la nature (Arpin, Cosson, Carreira, Granjou, 2015) et le mémoire de fin d'étude effectuée par Julie Delclaux sous la direction de Raphaël Mathevet et Aurélien Besnard (CEFE), sur le conseil scientifique du parc national de Port Cros. Ce travail sera prolongé par la thèse de Gaëlle Ronsin, qui est également soutenue par le Labex ITEM.

Cinq terrains d'étude ont été concernés : les parcs naturels régionaux du Vercors, de la Chartreuse et des Bauges, le parc national de la Vanoise et le conservatoire d'espaces naturels

de Haute-Savoie (ASTERS). Outre l'intérêt de la comparaison entre différents statuts juridiques d'espaces protégés (parc national, parc naturel régional, réserves naturelles), ce choix a également permis, pour une même structure juridique, une comparaison en fonction de l'ancienneté du conseil scientifique. Le conseil scientifique du PNR du Vercors est ancien, celui du PNR de la Chartreuse plus récent, et celui du PNR des Bauges tout juste créé au moment de l'enquête. Le travail de recherche s'est essentiellement appuyé sur des enquêtes conduites auprès de techniciens et d'élus des instances gestionnaires de ces espaces protégés, de membres de leurs conseils scientifiques sur la base d'une grille d'entretien commune. Une grille d'entretien spécifique a été élaborée collectivement pour interroger les élus. Une dizaine de personnes a été enquêtée par structure, plus huit élus, ce qui porte le nombre total d'entretiens conduits à 65. Par ailleurs les chercheurs impliqués ont participé à une ou plusieurs séances des conseils scientifiques, pour compléter les entretiens par de l'observation participante. L'ensemble des archives et comptes-rendus des séances des CS a enfin été analysé sur chaque terrain.

Les chercheurs impliqués dans ce projet sont les suivants : Isabelle Mauz (Irstea, responsable du terrain « PNR Vercors »), Arnaud Cosson (Irstea, responsable du terrain « PNR Chartreuse »), Dorothee Denayer (chercheuse invitée, laboratoire Seed, Université de Liège, responsable du terrain « ASTERS »), Jean-Pierre Mounet (PACTE, responsable du terrain « PNR Bauges ») et Fabien Hobléa (Edytem, responsable de l'enquête auprès des élus), l'étude sur la Vanoise ayant été conduite par Anna Sette (Stage de Master à l'IEP de Grenoble, encadrée à Irstea, responsable du terrain « parc national de la Vanoise »). Plusieurs techniciens de chaque espace protégé ont été impliqués sous la responsabilité de Gérard Hanus, Michel Delmas, Jean-Philippe Delorme et Emmanuel Michau, respectivement directeurs des parcs de la Chartreuse, des Bauges, du Vercors et de la Vanoise. L'interlocutrice privilégiée à ASTERS a été Carole Birck, chargée de mission scientifique.

Le présent rapport est constitué :

- D'une note de synthèse mettant en avant les principaux résultats issus d'une lecture transversale de chacune des 5 études de cas, avec une montée en généralité sur les conseils scientifiques en France ;
- De la grille d'entretien avec la liste des enquêtés pour chaque terrain ;
- D'un rapport relatif au conseil scientifique de chacun des espaces protégés étudiés, analysant leur composition, leur fonctionnement, leur rôle et leur place dans les espaces protégés, ainsi que les attentes et les motivations respectives des conseillers et des gestionnaires ;
- D'un rapport transversal issu de l'analyse spécifique des entretiens conduits auprès des élus des terrains d'étude ;

Outre ce corpus documentaire important, qui constitue une première valorisation du projet, des articles scientifiques sont en cours de rédaction (l'un d'entre eux est par exemple ciblé sur le rôle de médiation des conseils scientifiques, apparu comme un de leurs rôles majeurs). Après un travail préparatoire entre chercheurs en 2013, et en plus des discussions bilatérales nombreuses entre chaque chercheur et les personnes du terrain dont il était responsable, le projet a fait l'objet de plusieurs discussions entre chercheurs et gestionnaires au sein du collectif « Recherche et Espaces Protégés » du Labex ITEM : réunion de lancement du projet le 12 février 2014, rapport d'étape et discussion intermédiaire le 6 mai 2014, réunion finale de restitution le 19 décembre 2014. Ce travail de recherche a également été restitué au cours de séances des conseils scientifiques des espaces protégés de Rhône-Alpes et lors d'une réunion du Conseil Supérieur Régional de Protection de la Nature de Rhône-Alpes le 26 mai 2015.



Les Conseils scientifiques des espaces protégés des Alpes du Nord. Une étude inter- et transdisciplinaire

2013 – 2014

RAPPORT FINAL

Isabelle Arpin, Arnaud Cosson, Dorothée Denayer, Fabien Hobléa, Jean-Pierre Mounet
et Anna Sette

NOTE DE SYNTHÈSE

« Il faudrait que ça débouche sur quelque chose, en termes de programme de recherche, d'appel d'offres etc. Ça suppose des moyens, enfin bon je vois bien tout ce qu'il y a derrière. Mais je trouve que c'est quand même des lieux où on peut construire des problématiques intéressantes pour les gens qui agissent sur ces espaces » (membre d'un Conseil scientifique)

Introduction

Les gestionnaires de la nature comme les chercheurs en sciences de la vie mettent volontiers en avant la nécessité de « connaître pour protéger ». Il est cependant fréquent que les connaissances produites ne débouchent pas sur des mesures de conservation et, symétriquement, que les mesures de conservation ne reposent pas sur des connaissances scientifiquement validées. Bien loin d'aller de soi, le lien entre la connaissance de la nature et sa gestion doit être construit et entretenu par une implication continue des chercheurs et des gestionnaires [Granjou et collaborateurs 2014]. Plusieurs manières de le constituer ont été identifiées dans la littérature, dont la création d'organisations-frontières entre science et gestion, le recrutement de scientifiques par des institutions gestionnaires ou la formation de gestionnaires par des chercheurs [Cook et collaborateurs 2013]. Il existe en France des instances originales, qui entendent jouer ce rôle : les conseils scientifiques (CS) des institutions de conservation de la nature et de développement durable des territoires. Ces conseils se rapprochent des organisations-frontières sans avoir été étudiés en tant que tels, à notre connaissance du moins. Le présent rapport entend en proposer une première analyse.

Les CS sont composés de spécialistes appartenant à un grand nombre de disciplines des sciences de la vie et de la terre et des sciences humaines et sociales. Sans être membres des conseils, des salariés des institutions gestionnaires auprès desquelles les conseils sont placés participent eux aussi aux séances. Les conseils scientifiques se trouvent ainsi à la frontière

entre sciences et gestion de la nature. Ils ont en quelque sorte anticipé sur la demande faite aux scientifiques de concevoir leurs recherches en réponse à des problèmes concrets et en lien avec d'autres disciplines, dont témoigne la préférence donnée par les institutions de financement de la recherche publique comme l'Agence nationale de la recherche (ANR) aux projets associant sciences de la vie et de la terre et sciences humaines et sociales et impliquant des « acteurs locaux » [Hessels 2009 ; Louvel, 2011]. Apparus après la seconde guerre mondiale avec la création en 1946 du Conseil national de la protection de la nature (CNP), ils sont aujourd'hui nombreux. Un recensement qui reste à affiner suggère qu'il en existe près de deux cents (cf. *infra*). À raison de dix à vingt membres par conseil et de une à quatre séances par an, cela représente plusieurs milliers de journées-hommes par an, soit une contribution potentiellement considérable à la conception et à la mise en œuvre des politiques de la nature (au sens large).

Depuis longtemps et de manière croissante, les conseils scientifiques font l'objet d'une attention soutenue des gestionnaires d'espaces et des décideurs. Plusieurs colloques organisés par des institutions gestionnaires de la nature et des territoires leur ont été consacrés¹; ils ont fait l'objet de notes [Letourneux, 2008 ; Leblanc, 2009] et de rapports qui ont émis des préconisations pour fixer ou améliorer leur organisation, leur fonctionnement et leurs interactions. Pour prendre des exemples récents, on peut citer le rapport Lefeuvre et Vial [2009] sur le CNPN, l'avis « Pour une expertise scientifique dans la gestion des espaces protégés » du conseil économique et social de la Région PACA (2010), le rapport Schmitt [2012] sur la gouvernance de la biodiversité. Curieusement, ils ont en revanche été très peu étudiés par les chercheurs en sciences humaines et sociales (SHS), en dehors d'études ponctuelles et éparées sur les conseils scientifiques d'espaces protégés [Selmi 2006 ; Delclaux 2014 ; Boudouresque *et al.* 2013]. Ils constituent pourtant un des lieux de négociation et de mise à l'épreuve des relations entre science et politique² dans le domaine environnemental. On manque donc d'une analyse de ces instances qui s'adosse, notamment, sur les méthodes et les acquis de la sociologie des sciences. L'un d'eux est que la frontière entre science et politique est construite plutôt que donnée et qu'elle se déplace en permanence sous l'effet du travail des acteurs pour (re)définir ce qui relève de la science et ce qui relève de la politique [Gieryn 1983 ; Jasanoff 2009]. En termes de méthodes, la sociologie des sciences a amplement démontré, à travers une gamme d'enquêtes empiriques menées ces dernières décennies, l'intérêt de documenter la « science en action » [Latour 1989] et de s'intéresser aux pratiques concrètes des scientifiques. La participation à des conseils scientifiques est une des nombreuses situations dans lesquelles les scientifiques se trouvent engagés. Ce rapport entend contribuer à la décrire et à l'analyser.

Un bon moyen d'appréhender le fonctionnement et la vie des conseils scientifiques consiste à saisir le vécu de ceux qui s'y impliquent ou se sentent concernés par ces instances : telle a été l'idée de départ de ce travail. Une grande attention y est donc accordée aux satisfactions, aux tensions, aux frustrations et aux attentes des conseillers et des gestionnaires. Le rapport commence par une présentation des conseils et de leur évolution : la première partie propose une périodisation de leur histoire et expose leurs principales missions et leur fonctionnement. Les parties suivantes mettent en avant deux caractéristiques importantes des conseils que l'entrée par le vécu permet de pointer : d'une part leur positionnement à la frontière entre science et gestion, source de satisfactions et de tensions spécifiques et, d'autre part, le décalage chronique et grandissant entre l'importance des missions qui leur sont confiées et les moyens mis à leur disposition, à l'origine de frustrations, de déceptions et de tentatives pour y

¹ Leur ont notamment été consacrés le colloque « Sciences humaines dans les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux » de Florac (25-27 avril 1983), un séminaire à Fontevraud (17 mars 2000), le colloque « sciences sociales et espaces protégés » au MNHN en 2006.

² Nous entendons le terme politique dans un sens large qui inclut la gestion.

remédier. Le rapport se conclut par les implications des réflexions développées et par des propositions d'amélioration du fonctionnement des conseils.

Ce rapport vise à rendre compte de l'enquête collective menée sur les conseils scientifiques des espaces protégés des Alpes du Nord avec le soutien financier du Labex ITEM et en lien étroit avec les gestionnaires impliqués dans les conseils étudiés. L'enquête a porté sur cinq conseils scientifiques d'espaces protégés des Alpes du Nord (parc national de la Vanoise, parc naturels régionaux du Vercors, des Bauges, de la Chartreuse et réserves naturelles de Haute-Savoie). Au total, 83 entretiens semi-directifs ont été effectués auprès de membres des conseils scientifiques et des institutions auxquelles ils sont rattachés ; un petit nombre d'entretiens auprès d'élus ont également été réalisés³. Les personnes interviewées ont été choisies de manière à diversifier au maximum les situations (rattachement disciplinaire et institutionnel, degré d'implication dans le conseil, ancienneté de l'implication, etc.). Les entretiens ont été complétés par une observation de séances des conseils considérés et par une analyse documentaire (ordres du jour et comptes rendus des séances plénières, lancement d'appels à projets, etc.). La réflexion s'appuie aussi sur les expériences personnelles des auteurs, pour certains fortement impliqués dans divers conseils scientifiques⁴. Sans être déterminant sur les conclusions du rapport, le vécu des auteurs a donc enrichi celui des acteurs enquêtés.

I. Présentation des conseils scientifiques

Cette première section vise à apporter des éléments de connaissance de base sur les conseils et leur évolution.

1. Essai de périodisation

L'histoire des conseils scientifiques est déjà longue. Elle a été marquée par une augmentation continue de leur nombre et des évolutions importantes de leur fonctionnement. Son appréhension nécessite de tenir compte à la fois de l'évolution de la recherche scientifique, en termes d'organisation et de contenu, et de l'évolution des politiques de la nature. Quatre grandes périodes peuvent alors être distinguées.

- Fin de la seconde guerre mondiale - début des années 1970 : rareté et renommée

³ Ces entretiens se répartissent de la manière suivante : 15 pour l'étude exploratoire de 2012-2013, 20 sur le conseil scientifique du parc national de la Vanoise [Sette 2013], 10 sur le conseil scientifique des quatre autres espaces protégés (parc naturel régional et réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors, parc naturel régional de la Chartreuse, parc naturel régional des Bauges, réserves naturelles de Haute-Savoie), 8 avec des élus. La quasi totalité de ces entretiens ont été enregistrés et transcrits.

⁴ Isabelle Arpin préside le conseil scientifique du parc national de la Vanoise et est membre du conseil scientifique du parc national du Mercantour, de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité et de l'ONCFS ; Arnaud Cosson est membre de la commission parcs naturels régionaux et chartes de parcs nationaux du CNPN, du CSRPN Rhône-Alpes et du conseil scientifique du parc national des Écrins. Fabien Hobléa préside le conseil scientifique des parcs naturels régionaux des Bauges et de la Chartreuse. Il est aussi membre des conseils scientifiques des réserves naturelles des Hauts de Chartreuse et de la grotte de Hautecourt (Ain), de la CRPG (Commission Régionale du Patrimoine Géologique), de la CPPG (Conférence Permanente du Patrimoine Géologique) et du CNPS (Comité National du Patrimoine Souterrain). Jean-Pierre Mounet est membre du conseil scientifique des parcs naturels régionaux de la Chartreuse et du Vercors.

Le CNPN est créé en 1946 auprès de la direction générale de l'architecture au ministère de l'éducation nationale. Les conseils scientifiques restent très peu nombreux dans les deux décennies qui suivent. Les espaces protégés sont encore rares et leur décret de création ne prévoit pas toujours un conseil scientifique. C'est le cas en Vanoise où « l'oubli » du conseil scientifique dans le décret est cependant réparé dès la première réunion du conseil d'administration du Parc national. Créé en 1970, le Parc naturel régional du Vercors ne dispose d'un conseil scientifique que huit ans plus tard⁵. La plupart des scientifiques qui siègent dans les quelques conseils existants sont de très grands noms de la recherche française en sciences de la vie et de la terre et plusieurs d'entre eux ont exercé des responsabilités internationales dans le domaine de la conservation de la nature et notamment dans la création de l'UICN (alors UIPN). Par exemple, Louis Emberger et Henri Gaussen siègent au CNPN [Lefeuvre et Vial 2009, p. 3], Clément Bressou⁶ au CNPN et au conseil scientifique du parc national de la Vanoise, dont le premier président est Paul Vayssière⁷.

- Début des années 1970 - début des années 1990 : la période des conseils militants

Les politiques de la nature s'affirment nettement à partir du début des années 1970, aux échelles internationale et nationale, avec la création du ministère de l'environnement en 1971, le premier sommet de la Terre à Stockholm en 1972, la loi sur la protection de la nature en 1976, etc. Tout au long de la décennie 1970, les grands projets d'équipement génèrent des luttes acharnées (contre le nucléaire, contre l'agrandissement du camp militaire du Larzac, etc.). À peu près dans le même temps, on assiste dans les sciences de la vie à une montée en puissance de la biologie moléculaire et de la génétique au détriment des disciplines de terrain comme l'écologie et plus encore la systématique [Kohler 2002]. La montée de l'écologie comme mouvement politique s'accompagne ainsi de son recul relatif comme discipline scientifique. La pression à la publication dans les revues internationales s'accroissant, les revues des espaces protégés attirent de moins en moins les chercheurs les plus académiques. Les évolutions mentionnées se combinent pour les écarter de conseils scientifiques qui deviennent un des lieux possibles du militantisme en faveur de la protection de la nature. La tendance se renforce après l'affaire de la Vanoise [Mauz 2003 ; Charvolin 2012], au tournant des années 1960 et 1970 : le projet de construire une station de sports d'hiver dans la zone centrale du premier parc national français suscite une très forte mobilisation et favorise l'entrée en militance de scientifiques comme Philippe Lebreton⁸ ou Jean-Pierre Raffin. Forts de leur intervention dans des conflits environnementaux, des conseils scientifiques peuvent se présenter comme les garants des valeurs de la conservation de la nature.

- Début des années 1990 - milieu des années 2000 : institutionnalisation et académisation

Au cours de cette période, le rôle d'avis des conseils scientifiques s'affirme et s'institutionnalise, par exemple dans les CSRPN, créés en 1991 mais aussi dans les conseils scientifiques de parcs nationaux et des réserves naturelles, avec le suivi de la démarche

⁵ La création d'un conseil scientifique reste une possibilité – fortement recommandée – mais pas une obligation pour les parcs naturels régionaux mais la quasi totalité d'entre eux en sont aujourd'hui dotés.

⁶ Pour une biographie, voir <http://ahpne.fr/spip.php?article205>

⁷ Pour une biographie, voir <http://ahpne.fr/spip.php?article214>

⁸ Pour une biographie, voir <http://ahpne.fr/spip.php?article103>

Natura 2000⁹ et l'examen des plans de gestion. Du côté de la science, la réduction progressive du financement public des recherches incite les scientifiques à sortir des laboratoires pour devenir des « managers » [Louvel 2011] et à nouer des liens étroits avec d'autres acteurs. Dans le domaine des sciences de la vie, le début des années 1990 voit l'inscription de la biodiversité à l'agenda international [Takacs 1996] puis national. L'émergence de la biologie de la conservation, conçue comme une science « de mission » [Meine *et al.* 2006], permet de concilier l'écologie comme discipline scientifique et comme engagement en faveur de la conservation de la nature. En se dotant de revues internationales indexées, elle ouvre des débouchés académiques à des scientifiques désireux de mettre leur travail au service de la conservation de la nature sans avoir à s'engager dans des associations militantes, qui de leur côté se professionnalisent. Les institutions chargées de la conservation et de la gestion de la nature commencent en outre à avoir des jeux de données suffisamment anciens et étoffés pour intéresser les chercheurs, en particulier ceux qui recourent à la modélisation [Mauz et Granjou 2013]. Pour toutes ces raisons, le militantisme apparaît de moins en moins à sa place dans les conseils et les conseillers militants de la période précédente, âgés et usés par des décennies de lutte, perdent de leur pouvoir d'influence avant de quitter les conseils ou d'en être évincés.

- Milieu des années 2000 à aujourd'hui : participation et pénurie

La montée de l'impératif délibératif [Blondiaux et Sintomer 2002] qui a été décrite pour l'action publique en général est particulièrement sensible dans les politiques de la nature. Elle se manifeste par exemple à travers des dispositifs de concertation nationaux comme le Grenelle de l'environnement (2007, cf. [Boy et collaborateurs, 2012]) et des évolutions législatives comme la nouvelle loi sur les parcs nationaux du 14 avril 2006 [Cosson 2014]. Elle se traduit par une augmentation sensible de la place des chercheurs en SHS dans la composition des conseils scientifiques. Même si cette évolution est moins nette dans la réalité que sur le papier, elle n'en est pas moins réelle et il est significatif que plusieurs conseils scientifiques soient aujourd'hui présidés par des chercheurs en SHS¹⁰. L'idée selon laquelle l'inclusion de chercheurs en SHS constitue une manière de faire participer la société et pourrait aider les institutions à développer les démarches participatives et à désamorcer les conflits n'est pas étrangère à cette tendance. Une autre évolution majeure de cette période est la réduction parfois drastique des moyens financiers et humains des institutions gestionnaires et scientifiques et leur réorganisation selon les principes du *new public management*. C'est donc dans un contexte de crise et de néolibéralisation des institutions de l'environnement qu'un nombre croissant de conseils scientifiques doivent aujourd'hui effectuer une tâche devenue de plus en plus lourde.

2. Missions et fonctionnement

Les conseils scientifiques diffèrent fortement entre eux par le statut de l'institution à laquelle ils sont rattachés, leur échelle d'action (du très local au national), l'objet considéré (un type de territoire labellisé comme une réserve naturelle, un parc naturel régional ou un parc national

⁹ Sur la construction du réseau Natura 2000 en France, voir [Pinton *et al.* 2007].

¹⁰ C'est par exemple le cas du CS des parcs nationaux des Pyrénées, du Mercantour, de la Vanoise et des parcs naturels régionaux du Queyras et du Morvan.

ou un élément naturel comme l'eau, la forêt, la faune sauvage, etc.), leur ancienneté, leur composition ou encore leur niveau d'activité (cf. encart)¹¹.

Les conseils scientifiques des institutions de conservation de la nature et du développement durable des territoires en France aujourd'hui, un premier défrichage : Échelle nationale

CNPN (création en 1946)
CPPG (création en 1998, 10 membres en 2015)
CNPS (création en 2007, 27 membres)
CSPNB (création en 2004, 25 membres)
Conseil scientifique de la FRB (création en 2008, 20 membres)
Conseil scientifique du conservatoire du littoral (11 membres)
Conseil scientifique de l'agence des aires marines protégées (10 membres)
Conseil scientifique de l'ONEMA (28 membres)
Conseil scientifique de l'ONCFS (10 membres)
Conseil scientifique de l'ONF (15 membres)
Conseil scientifique de Parcs nationaux de France (20 membres)
Conseil d'Orientation, de Recherche et de Prospective de la Fédération des parcs naturels régionaux de France (création en 2007, 26 membres)

Échelle interrégionale, régionale et départementale

CSRPN : 1 par région, soit 22
CRPG (Commissions Régionales du Patrimoine Géologique) : 1 par région (en théorie)
Conseils scientifiques des conservatoires botaniques nationaux : 11
Conseils scientifiques des Comités de Bassins (Agences de l'Eau) : 6
Conseils scientifiques des conservatoires d'espaces naturels

Espaces protégés

Conseils scientifiques des parcs nationaux : 11 (10 parcs nationaux et conseil scientifique du GIP FCB)
Conseils scientifiques des parcs naturels régionaux : 51
Conseils scientifiques des réserves naturelles : 80 (Therville, 2013 : 94)
Les réserves de biosphère, les grands sites et les géoparcs ont également des conseils scientifiques parfois communs à d'autres espaces.

Total : au moins 180 conseils scientifiques

Leur hétérogénéité n'interdit cependant pas de dresser un tableau de leurs missions et de leur fonctionnement, du moins dans les grandes lignes. Le cas du CNPN doit cependant être mis à part car il est à bien des égards singulier et mériterait d'ailleurs une étude spécifique. Premier des conseils par l'ancienneté et l'importance, le CNPN traite chaque année plusieurs centaines

¹¹ Le CNPN et les CSRPN sont « submergés de dossiers » tandis que le CSPNB est considéré comme peu actif [Schmitt 2012, p. 5].

de dossiers¹². Il incarne souvent à lui tout seul la protection de la nature en France, qu'il soit considéré comme un garant à maintenir absolument ou, à l'inverse, un bastion à faire tomber. Par ailleurs, sa composition diffère de celle des autres conseils. Elle fait de lui un espace hybride, entre conseil scientifique et comité sociétal, une sorte de Parlement de la nature. Des représentants des ministères, des différents gestionnaires des grands types de milieux naturels (forêt publique et privée, espaces agricoles, territoires de chasse, etc.) et des représentants des associations de protection de la nature y siègent en effet aux côtés de représentants des principaux organismes de recherche et de personnalités scientifiques qualifiées. Historiquement constitué à une époque où le patrimoine naturel était confondu avec le patrimoine biotique, le CNPN reste essentiellement constitué d'experts des sciences du vivant. Mais, d'abord dans les sphères académiques dès les années 1990, puis de manière institutionnelle avec la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie et proximité, la définition et la recension du patrimoine naturel s'est élargie aux patrimoines abiotiques, non plus seulement considérés comme supports du patrimoine vivant (biotopes), mais également comme éléments patrimoniaux à part entière (géotopes et géosites). Deux instances spécialisées dans la réflexion et le conseil pour la gestion et la conservation des patrimoines géologiques (CPPG¹³) et souterrains (CNPS¹⁴) ont été créées par le Ministère de l'Ecologie, qui travaillent en appui et relation étroite avec le CNPN et sont composés d'experts institutionnels, associatifs ou *intuitu personae*.

On a déjà suggéré que les conseils constituent des lieux originaux et longtemps précurseurs de rencontres entre les mondes de la science et de la conservation de la nature ou de la gestion durable des territoires. Leurs membres appartiennent à une large gamme de disciplines et d'institutions de recherche. On trouve parmi eux, en ce qui concerne les disciplines, aussi bien des chercheurs en sciences humaines et sociales que des chercheurs en sciences de la vie et de la terre et, en ce qui concerne les institutions, des chercheurs relevant d'universités, d'organismes de recherche fondamentale ou appliquée et des membres d'institutions de gestion ou de conservation du patrimoine naturel ou culturel dotés de compétences reconnues. En outre, des gestionnaires participent systématiquement aux séances, avec voix consultative et non délibérative. C'est par exemple le cas de personnels du bureau de la faune et de la flore du ministère de l'écologie pour les séances des commissions du CNPN [Lefeuvre et Vial 2009, p. 28], de personnels de l'ONCFS et de chargés de mission des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux pour les séances de leurs conseils respectifs. Il peut d'ailleurs être difficile, pour une personne extérieure, d'identifier qui participe à un conseil en tant que conseiller ou en tant que gestionnaire. Les conseils sont donc aussi des organisations transdisciplinaires, entre science et politique du patrimoine naturel et culturel.

Les conseils ont comme autre point commun d'être fondés sur le bénévolat de leurs membres, qui sont défrayés mais pas rémunérés. C'est là une différence importante avec d'autres instances auxquelles les conseils s'apparentent, notamment les conseils économiques, sociaux et environnementaux (CESER) des régions qui, depuis le Grenelle de l'environnement, incluent un petit nombre de personnes au titre de l'environnement ou une agence comme l'Anses¹⁵ qui rétribue les experts qu'elle sollicite.

¹² Ces dossiers concernent, par exemple, des demandes de dérogation de destructions d'espèces protégées, des projets de charte ou des révisions de chartes existantes pour les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux.

¹³ Conférence Permanente du Patrimoine Géologique (1998)

¹⁴ Comité National du Patrimoine Souterrain (2007)

¹⁵ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Les conseils remplissent deux grandes missions. Ils accompagnent les institutions de conservation de la nature ou de développement durable dans l'élaboration et la réalisation de programmes de connaissance et d'action adaptés au territoire ou aux éléments de la nature dont ces institutions ont la charge. Et ils rendent des avis à la suite de saisines ou d'auto-saisines. Il peut s'agir, pour prendre un exemple fréquent, d'avis sur des demandes d'autorisation de travaux ou de manifestations sportives dans un espace protégé. Les conseils peuvent également avoir une mission de pédagogie, de veille et d'alerte.

Ils se réunissent en séance plénière quelques fois par an, généralement au siège de l'institution de rattachement, plus rarement sur le terrain. Certains conseils organisent des groupes de travail ou des commissions thématiques et comportent un bureau, composé de membres chargés de préparer les séances plénières et de traiter les affaires urgentes. Le secrétariat des conseils est théoriquement assuré par les institutions gestionnaires, lorsqu'elles en ont les moyens. La durée des mandats varie de quatre à six ans.

La coopération horizontale et verticale entre conseils scientifiques apparaît très limitée, y compris lorsque les questions examinées sont proches voire identiques, comme c'est le cas pour les méthodes de comptage des grands ongulés dans les espaces protégés alpins. Des problématiques et des débats similaires occupent ainsi, à peu près au même moment, des conseils géographiquement proches et dont les compositions se recouvrent partiellement. Des innovations institutionnelles et des initiatives récentes ont cependant favorisé un certain rapprochement au cours des dernières années. Par exemple, la création de Parcs nationaux de France et de son conseil scientifique donne aujourd'hui la possibilité aux présidents des conseils scientifiques des parcs de se rencontrer et d'échanger régulièrement. Il en est de même pour les Parc naturels régionaux dont la fédération nationale organise deux rencontres annuelles des présidents de conseil scientifique de PNR, sous couvert du CORP (Conseil d'Orientation, de Recherche et Prospective de la Fédération des PNR), créé en 2007. Et des rencontres scientifiques des réserves naturelles de Rhône-Alpes ont pour la première fois été organisées en novembre 2013. Malgré tout, les conseils scientifiques continuent de fonctionner largement comme des isolats et une ambiance particulière règne au sein de chacun d'eux.

II. Des organisations-frontières

Bien que les participants aux conseils n'aient pas tous le même statut, puisque seuls les scientifiques en sont membres, le positionnement des conseils à la frontière entre science et gestion les rapproche des organisations-frontières. Trois caractéristiques définissent ces organisations [Guston 2001] : elles favorisent la production d'objets capables de circuler dans différents mondes sociaux en y prenant des significations différentes¹⁶ ; elles impliquent des personnes issues de ces différents mondes et notamment des médiateurs ; elles rendent des comptes à ces différents mondes en fonction des critères qui y sont en vigueur. Des travaux plus récents ont montré que les tensions sont inhérentes aux organisations-frontières, du fait

¹⁶ C'est le cas des avis rendus par les conseils, qui doivent pouvoir être considérés comme pertinents sur le plan scientifique et répondre aux questions et aux exigences des institutions de rattachement, notamment en termes de délai d'élaboration.

des demandes divergentes et parfois contradictoires qui leur sont adressées [Parker et Crona, 2012]. Les enquêtes menées et notre propre expérience mettent en évidence que le positionnement des conseils à la frontière entre science et gestion est simultanément source de satisfactions et de tensions pour l'ensemble des participants, scientifiques et gestionnaires. Elles montrent également l'importance cruciale d'un travail de médiation pour tirer parti des potentialités de ce positionnement frontière.

1. Satisfactions

On peut se représenter la frontière entre science et gestion comme ayant deux versants : un versant qui correspond à sa propre activité, de gestionnaire ou de scientifique, et un versant qui correspond à l'autre activité, celle de gestionnaire pour le scientifique et celle de scientifique pour le gestionnaire. Les participants à un conseil scientifique peuvent circuler, avec plus ou moins de facilité, sur les deux versants de la frontière, et en retirer plusieurs satisfactions. Un premier type de satisfactions provient de la possibilité de progresser dans l'exercice de son activité en évoluant sur « son » versant de la frontière. Un deuxième type de satisfactions provient de la possibilité d'exprimer des goûts et des attachements auxquels l'activité habituelle ne répond pas ou seulement partiellement, en s'aventurant sur l'autre versant de la frontière. Participer à un conseil offre en quelque sorte l'opportunité de concilier la position de professionnel et celle d'amateur, que l'on tend à opposer mais qui se trouvent ici souvent réunies.

1.1. Le versant professionnel de la frontière entre science et gestion

Pour la quasi totalité des scientifiques, la participation à des conseils est un moyen plus ou moins direct de faire plus de science¹⁷ ou de la meilleure science. Les collaborations qui s'établissent et se maintiennent avec des gestionnaires et des administrations par le biais de l'implication dans des conseils procurent en effet un ensemble de ressources pour la conduite de l'activité scientifique, comme l'indiquent les extraits d'entretien suivants :

« Il y a le côté alors apport d'informations qui m'intéresse énormément [...] »

« Il y a une petite cabane dans la réserve et moi tu vois j'ai une clef, ça c'est la clef de la cabane. »

« Grâce à ma participation et grâce aussi aux informations que j'ai apportées, j'ai obtenu quand même des financements, des crédits, de la part de la réserve et du parc, pour mener nos travaux dans le Vercors, idem en Chartreuse. »

Les collaborations avec les gestionnaires peuvent permettre l'obtention de jeux de données uniques, de bénéficier de la connaissance de terrain approfondie et de l'appui technique et logistique du personnel de l'institution, ou encore de faciliter ou de sécuriser l'accès à un terrain d'étude privilégié et à des équipements comme des bâtiments servant à l'hébergement et à un premier traitement des échantillons collectés. Elles apportent aussi des informations

¹⁷ C'est aussi le cas des auteurs de ce texte, qui font des conseils et de l'implication dans ces conseils un objet de recherche.

régulières et de première main sur le territoire ou sur l'élément naturel étudié, qui peuvent se révéler précieuses pour la compréhension des phénomènes étudiés et l'interprétation des données, en sciences de la vie comme en SHS. Elles peuvent aussi augmenter les chances des conseillers de voir leurs projets de recherche financés, soit directement par l'institution à laquelle le conseil est rattaché, soit par les institutions classiques de financement de la recherche qui entendent encourager les collaborations entre chercheurs et acteurs locaux.

Les gestionnaires peuvent eux aussi espérer que l'implication dans le conseil scientifique conforte la qualité et la légitimité de leur travail :

« On passe notre temps à dire des choses emmerdantes aux élus, à poser des contraintes, en gros à les entraver dans leur volonté de travailler. Et c'est en cela que le CS peut nous conforter et nous légitimer dans les postures et les discours. »

La montée en puissance de l'impératif délibératif n'a en effet nullement réduit la nécessité d'appuyer les décisions en matière de conservation de la nature et de développement durable sur un corpus de connaissances réputé validé par la science : l'impératif scientifique demeure extrêmement présent dans les institutions considérées [Granjou et Mauz 2007] et leur recours à la science passe notamment par leur conseil scientifique. Lorsqu'ils sont suivis¹⁸, les avis émis par les conseils confèrent une certaine légitimité aux décisions des administrations et gestionnaires et sont volontiers mis en avant, notamment si la demande soumise à l'institution a été rejetée. Il est par ailleurs symptomatique que les gestionnaires des parcs nationaux aient davantage tendance à solliciter leurs conseils sur la validité de leurs protocoles d'étude depuis que les faiblesses scientifiques de ces protocoles ont été pointées [Besnard *et al.* non daté].

Loin de n'être qu'un à-côté, l'implication dans des instances situées à la frontière entre sciences et gestion de la nature contribue donc pleinement à l'activité professionnelle des scientifiques et des gestionnaires. Mais ce positionnement singulier offre aussi la possibilité à l'ensemble des participants de cultiver des attachements et des goûts quelque peu délaissés dans l'exercice du travail ordinaire, en passant sur l'autre versant de la frontière.

1.2. Le versant amateur de la frontière entre science et gestion

On sait l'importance des attachements, des goûts et notamment des « passions cognitives » [Roux et collaborateurs 2013] dans ce qui pousse les personnes à faire ce qu'elles font et à le faire d'une certaine manière [Hennion 2004]. Les entretiens menés ont révélé la force et la diversité des attachements qui se vivent dans la participation à des conseils, qu'il faut dès lors saisir aussi dans sa dimension affective.

Les conseillers trouvent dans leur implication l'occasion d'exprimer et de cultiver toute une série d'attachements et de goûts. Il peut s'agir d'un attachement à la nature, à un territoire dans son ensemble ou à des lieux singuliers que la fréquentation régulière et l'étude assidue amènent à apprécier au-delà de leur intérêt scientifique. Ou d'un attachement à des activités traditionnelles, comme le pastoralisme dans les régions de montagne. Ou d'un goût pour l'action publique : la mission d'élaboration des avis plaît à des conseillers qui ont le sentiment de mettre leurs connaissances et leur capacité d'expertise au service de préoccupations concrètes et de contribuer ainsi, même à la marge, au processus de prise de décision en acceptant le « jeu de l'expertise » :

¹⁸ Les avis des conseils scientifiques sont simplement consultatifs.

« Il y a un rôle qui n'est pas un rôle de "sages" qui donnent leur avis et puis derrière ça n'a aucun effet et c'est que de la parlote quoi. Il y a quand même ce retour d'effet concret qui est assez intéressant. »

Ou encore d'un attachement à des personnes qui peuvent être d'autres conseillers, des chargés de mission et des personnels de terrain des institutions et d'autres utilisateurs des terrains d'étude comme des éleveurs et des bergers. Une implication de longue durée dans des conseils s'accompagne fréquemment d'amitiés que les conseillers n'ont guère l'occasion de cultiver en dehors de ce cadre et d'une ouverture à d'autres mondes sociaux assez largement appréciée :

« J'aime bien les gens qui sont là-bas. J'aime bien F., j'aime bien la réserve, oui moi je suis très attaché à ce territoire, à la réserve, c'est un endroit que j'aime beaucoup. »

« Et en plus les bergers du secteur c'est devenu des amis. Enfin bref, c'est un vrai plaisir. »

On retrouve un attachement fort à des personnes du côté des gestionnaires, qui disent apprécier de fréquenter des scientifiques par l'intermédiaire des CS. Tout en mettant en avant qu'ils ne sont pas de « vrais » chercheurs, ils expriment aussi fréquemment un goût pour l'activité scientifique et la recherche, que leur travail dans les institutions ne satisfait que très imparfaitement et qu'ils peuvent cultiver par le biais de leur implication dans les conseils. Nombre d'entre eux ont effectué des études universitaires poussées, de plus en plus souvent jusqu'au doctorat, et ont parfois dû renoncer à une carrière scientifique du fait de la pénurie de postes. L'implication dans les conseils leur permet d'être en lien avec un réseau de scientifiques, de rester informés des avancées dans les domaines qui les intéressent le plus, voire de participer à des programmes de recherche. La plupart des gestionnaires les plus impliqués dans les conseils sont clairement des amateurs de science :

« Je trouve que c'est sympa de passer des journées avec des chercheurs ! C'est un peu : je reviens dans mes études, dans mes envies premières ! Ça me passionne, je comprends pas tout mais ça me passionne. »

Dans ces conditions, les séances plénières des conseils tranchent avec la routine professionnelle et constituent une parenthèse ou une « bouffée d'oxygène » appréciée de l'ensemble des participants, d'autant que des moments plus conviviaux (café d'accueil, repas, etc.) sont généralement ménagés :

« J'y trouve un plaisir particulier, c'est un peu comme une récréation... un moment de respiration, de prise de recul. »

Les conseils se situent ainsi, en définitive, à la fois dans le prolongement et à côté des activités professionnelles, procurant à ceux qui s'y impliquent des satisfactions liées à une double position de professionnel et d'amateur. La circulation de scientifiques et de gestionnaires sur les deux versants de la frontière entre science et gestion est simultanément source de tensions. Au demeurant, les satisfactions et les tensions se complètent et se combinent bien plus qu'elles ne s'opposent. Et les tensions peuvent être source de satisfactions, par exemple en permettant ou en favorisant l'affirmation des différences entre scientifiques et gestionnaires.

2. Tensions

Les avis rendus par les conseils sont le plus souvent en accord avec la position des institutions, du fait notamment de la participation des gestionnaires aux séances. Mais il arrive aussi qu'ils lui soient contraires, parce qu'ils sont normalement surtout fondés sur des arguments réputés scientifiques, et qu'il y entre une part d'éléments de politique locale (comme la volonté de ne pas créer, raviver ou exacerber des conflits) moindre que dans la

décision des institutions. Le cas échéant, les avis des CS génèrent des tensions qui peuvent être vives.

Par ailleurs, la question se pose de manière récurrente de savoir qui, de la science ou du territoire (ou de l'élément naturel considéré), est au service de qui :

« Il faudrait quand même qu'on arrive à avoir une stratégie scientifique, parce qu'on est un terrain de recherche où j'ai l'impression qu'on ne contrôle plus rien. Les chercheurs viennent pour faire des recherches, le parc est au service des chercheurs mais c'est pas les chercheurs qui sont au service d'une structure comme le parc. »

Cette question renvoie au fait que les conseillers et les salariés des institutions ont des métiers et des objectifs différents et qu'il doit en être ainsi s'il s'agit d'établir un lien entre deux activités distinctes et pas de ramener l'une à l'autre. Des circulaires ministérielles ont énoncé que les connaissances produites dans les espaces protégés devaient venir en appui aux gestionnaires : science pour les institutions de conservation de la nature et de développement durable, donc, et non institutions pour la science. Mais les gestionnaires constatent leur impuissance à orienter les études scientifiques vers des objectifs plus opérationnels. En fait, les uns et les autres font état de difficultés persistantes dans leurs interactions. Tandis que les gestionnaires disent avoir du mal à intéresser les conseillers à leurs problématiques concrètes et à obtenir des scientifiques des résultats mobilisables dans une perspective de gestion, les conseillers, eux, se plaignent parfois d'une formation scientifique insuffisante des gestionnaires pour formuler des questions scientifiquement pertinentes. À nouveau, ces tensions sont indépassables et ne peuvent être que momentanément apaisées, en satisfaisant tantôt les attentes des scientifiques et tantôt celles des gestionnaires. On sortirait de l'organisation-frontière en voulant les résoudre définitivement.

Les différences dans les objectifs et les méthodes de travail se traduisent fréquemment par une tension sur les temporalités. Le temps long de la recherche est régulièrement opposé au temps court des opérations de gestion. Les gestionnaires auraient du mal à admettre l'impossibilité de répondre rapidement à leurs questions et à percevoir l'intérêt d'études scientifiques de très long terme :

« Ils [les gestionnaires] voulaient une étude assez appliquée et puis les gestionnaires n'ont pas toujours une vision bien claire de ce que c'est qu'une étude à long terme je pense. »

La réalité apparaît toutefois plus complexe. Avec la diffusion de la recherche sur projets, les conseillers tendent à s'investir dans des études de courte durée, tandis que certaines institutions doivent élaborer des stratégies scientifiques de beaucoup plus long terme. Plutôt qu'une opposition binaire entre temps long de la recherche et temps court de la gestion opérationnelle, on observe plutôt une pluralité de temporalités difficiles à synchroniser : celle des évolutions naturelles, des projets de recherche, des programmes d'activité des institutions, des mandats des conseils, etc.

Le positionnement à la frontière entre sciences et gestion de la nature génère des satisfactions et des tensions. Les conseils sont en outre traversés par des frontières secondaires, entre conseillers et entre gestionnaires, liées au pluralisme de la science (pluralisme des objets d'étude, des disciplines, des démarches, etc.) et des politiques de la nature (pluralisme des conceptions de la nature et de sa conservation, etc.). Ces frontières secondaires sont elles-mêmes sources de satisfactions et de tensions. Le bon fonctionnement d'un conseil repose alors sur deux voies : le renforcement des satisfactions de l'ensemble des personnes impliquées et le maintien des tensions en dessous d'un seuil acceptable. Il implique dans tous les cas un travail de médiation et de traduction, peu visible, voire masqué, mais essentiel.

3. Médiations et traductions

En dépit de préoccupations et d'intérêts souvent communs, la collaboration entre scientifiques et gestionnaires nécessite l'intervention de personnes proches des uns et des autres. Jouer un rôle de médiation et de traduction implique une connaissance suffisamment fine de leurs activités respectives pour pressentir qui sera intéressé par telle thématique ou telle approche, qui mobiliser en telles circonstances et quels liens peuvent être établis entre tels conseillers et tels gestionnaires. Cette connaissance des membres et de leurs travaux demande des interactions régulières et ne peut s'acquérir que sur une période relativement longue :

« Il y avait une coupure, une cassure entre le comité scientifique, le monde de la recherche et puis l'ensemble de l'équipe parc. [...] Et puis moi j'avais des copains à la fac qui étaient chercheurs, donc ça facilite la chose, le réseau est important dans ces cas-là. »

L'accomplissement du travail de médiation et de traduction requiert donc un minimum de stabilité. Ce travail est fréquemment distribué entre plusieurs personnes. En général, l'institution désigne un de ses membres pour animer le conseil, préparer l'ordre du jour avec le président ou le bureau, veiller au bon déroulement des séances, assurer le secrétariat, rédiger les comptes rendus, etc. L'animateur peut assurer une bonne partie voire l'essentiel du travail de médiation et de traduction. Il doit alors réunir des compétences diversifiées, à la fois scientifiques, pour pouvoir échanger avec les conseillers et concevoir des projets communs, relationnelles, pour établir avec les conseillers des relations de confiance, organisationnelles, pour préparer des séances réunissant un assez grand nombre de personnes, techniques, pour veiller au fonctionnement des appareils de projection et d'enregistrement. L'animateur doit aussi disposer de suffisamment de temps. Or, les institutions sont rares qui consacrent des moyens humains importants à leur conseil scientifique¹⁹. Le plus souvent, l'animateur du conseil ne peut consacrer qu'une maigre partie de son temps de travail à interagir avec les conseillers, se familiariser avec leurs travaux et réfléchir à des actions communes. Le travail de médiation revient alors principalement à des conseillers et notamment au président du conseil, dont la charge de travail se trouve alourdie mais à qui ce rôle confère un pouvoir supplémentaire d'orientation du conseil qu'il peut apprécier.

Dans la période actuelle, les institutions peinent de plus en plus à dégager des moyens pour assurer un lien avec leur conseil scientifique. On touche là à la deuxième grande caractéristique des conseils que souligne l'approche par leur vécu : leur sous-dotation.

III. Des organisations sous-dotées

Les enquêtes menées reflètent le décalage croissant entre les missions confiées aux conseils et les moyens qui leur sont alloués. Ce décalage génère des frustrations et des tentatives récurrentes pour améliorer le fonctionnement des conseils.

1. Grandes ambitions-petits moyens

Les missions confiées aux conseils sont lourdes. Accompagner les institutions dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de connaissance et d'action implique

¹⁹ C'est le cas d'Asters qui gère les réserves naturelles de Haute-Savoie.

d'étudier de près les opérations d'inventaire, de suivi et de recherche qu'elles mettent ou pourraient mettre en œuvre. Or ces opérations sont devenues de plus en plus nombreuses au fil du temps ; il en existe souvent plusieurs dizaines dans un parc national ou une réserve naturelle. Très variable d'une institution à l'autre, la mission d'élaboration des avis peut également être très exigeante. La commission flore du CNPN doit désormais traiter chaque année une centaine de dossiers et le conseil scientifique du parc national des Cévennes plusieurs centaines de demandes d'autorisation par an. Ce sont là des cas extrêmes mais, de manière générale, le rythme des demandes adressées aux conseils limite la possibilité de prendre du recul et d'élaborer une réflexion sur le moyen terme.

À cette question des temporalités et des rythmes s'ajoute celle des moyens, réduits et plutôt en baisse, dont disposent les conseils pour remplir leurs missions. L'activité scientifique des conseillers peut certes bénéficier de leur implication dans les conseils mais ils sont bénévoles et la plupart d'entre eux ne peuvent ou ne veulent pas dégager du temps pour les conseils en dehors des séances plénières (l'assiduité à ces séances pouvant elle-même être très variable d'un conseil à l'autre et d'un conseiller à l'autre dans un même conseil) :

« Je fais rarement partie des petits groupes de travail qui se mettent en place, hormis quand ça me concerne directement. Mais c'est assez voulu, je ne veux pas non plus que ça [la participation au CS] me mange trop mon temps. De toute façon je n'en ai pas beaucoup à consacrer. »

Quant aux administrations et aux gestionnaires, ils n'ont sauf exception que très peu de temps à consacrer à leur conseil :

« Moi je suis tout seul, je n'ai pas d'équipe, je n'ai rien. Je suis à la fois le service comptable, scientifique, gestion des gardes, administratif et activités sportives. Impossible. Je ne peux que dire oui ou non. »

Il arrive que les documents soient remis en séance et examinés à chaud (*« Aujourd'hui, les gens réagissent en live pendant la séance. »*) ; les séances ne font pas systématiquement l'objet d'un compte rendu et les suites données aux avis des conseils sont rarement documentées, ce qui empêche d'évaluer précisément l'utilité d'un travail auquel est consacrée une bonne partie du temps et de l'énergie des conseils. Les moyens disponibles ne sont donc clairement pas à la hauteur des ambitions.

Dans ces conditions, la mission d'élaboration des avis prend fréquemment le pas sur la mission d'accompagnement scientifique, du fait de son caractère souvent réglementaire. Nombre de conseils sont en effet tenus de rendre des avis, en respectant des délais généralement serrés. Il est par ailleurs assez commun que quelques conseillers, généralement les membres du bureau le cas échéant ou le président, accomplissent l'essentiel du travail. Cette concentration de l'activité sur un petit nombre de personnes comporte des risques. Elle peut induire une perte de collégialité dans l'accompagnement scientifique et dans l'élaboration des avis (les orientations et les avis donnés par le conseil sont en fait ceux de son président), ou une perte de lien entre une institution et un conseil, qui intervient en censeur final. Elle peut aussi provoquer une usure des conseillers les plus impliqués, avec un *turnover* rapide incompatible avec l'accomplissement du travail de médiation, un appauvrissement de l'accompagnement scientifique des institutions et une prise en charge de fait de l'essentiel du travail d'élaboration des avis par les gestionnaires, le conseil n'étant plus alors qu'une chambre d'enregistrement.

2. Frustrations

Le décalage entre ambitions et moyens et la conviction que les conseils se trouvent privés de la possibilité d'exprimer tout le potentiel lié à leur positionnement sur la frontière entre science et gestion engendrent plusieurs frustrations. Deux d'entre elles ont été régulièrement pointées lors des enquêtes.

La première est la difficulté à capitaliser les connaissances produites et l'expérience accumulée :

« La base ce serait déjà de savoir ce qui a été fait, pour compléter voire refaire si ça a été mal fait ou fait avec d'autres protocoles ou des choses qui ne sont pas forcément reproductibles aujourd'hui. Et ça, ça manque un peu. »

Il est aujourd'hui bien souvent impossible d'avoir une vision d'ensemble de la somme des connaissances qui ont été produites sur les territoires ou les éléments naturels dont les institutions gestionnaires ont la charge. Fréquemment produites par des personnels temporaires (objecteurs de conscience, stagiaires, etc.), ces connaissances sont éparpillées dans une multitude de documents relevant souvent de la littérature grise et une multitude de lieux, lorsqu'elles n'ont pas été perdues. L'absence de capitalisation des connaissances prive les conseils de la possibilité de s'appuyer sur les connaissances acquises pour accompagner les institutions. La deuxième frustration provient de la difficulté à élaborer un programme de travail sur le moyen terme et à assurer une certaine continuité des activités dans le cadre d'une stratégie scientifique globale :

« ... mais on n'a pas réussi à avancer là-dessus. On a remis ça à l'ordre du jour des séances suivantes... il aurait fallu en faire un projet... avoir une feuille de route du groupe de travail... on n'a pas vraiment pris de temps en dehors des séances (...) avoir une approche croisée, ça demande du temps. »

En bref, les participants aux conseils regrettent que l'absence de mémoire et l'absence de cap empêchent de construire une trajectoire cohérente et continue.

Le décalage entre ambitions et moyens aboutit en définitive à une situation apparemment paradoxale pour des conseils scientifiques : on ne sait pas bien ce que l'on sait ni où l'on va. Repérées depuis longtemps, ces difficultés n'ont été que partiellement résolues, faute de moyens pour compiler l'ensemble des études effectuées, constituer des bases de données bibliographiques et les actualiser et pour élaborer un programme de travail à moyen terme. Elles se traduisent par la récurrence de débats très similaires. Elles ont cependant généré des améliorations, qui témoignent du dynamisme des conseils.

3. Améliorations

Les difficultés récurrentes des conseils à remplir leurs missions de manière satisfaisante n'ont pas abouti à leur mort lente. On observe au contraire un réel attachement à leur existence et des tentatives régulières pour améliorer leur fonctionnement, en particulier lors des phases de renouvellement qui donnent lieu à un nouvel élan. Le fonctionnement des conseils est ainsi souvent cyclique, avec une alternance de périodes de ralentissement et de périodes de relance. Les membres des conseils et des institutions tâtonnent pour trouver des tailles et des modes d'organisation des conseils qui optimisent leur fonctionnement, revenant parfois à des situations antérieures. Un même conseil a ainsi existé dans une formation resserrée puis élargie puis à nouveau resserrée ; un bureau a été créé, avant d'être supprimé et recréé dans l'espoir de dégager du temps pour aborder des questions de fond en séance plénière. D'autres

formules ont été mises à l'épreuve, comme la constitution de groupes de travail *ad hoc*, centrés sur une question donnée et à durée de vie limitée, ou le lancement d'appels à projets destinés à orienter les recherches en fonction des préoccupations et des enjeux des gestionnaires. Des tentatives visent aussi à fédérer le conseil autour d'entreprises collectives, comme une publication ou le montage d'un projet de recherche interdisciplinaire autour d'un même objet. Différentes manières de traiter les demandes d'avis ont également été testées, sans que l'on dispose, là encore, d'une vision d'ensemble des expérimentations conduites et de leurs résultats. Toutes ces expérimentations, qui montrent bien le foisonnement d'idées et d'initiatives dans les conseils, ont permis de réelles améliorations du fonctionnement des conseils. Les conseillers comme les institutions gestionnaires font aussi preuve d'un souci grandissant de réflexivité qui favorise l'émergence de solutions innovantes. Mais les enquêtes menées suggèrent que les initiatives pour améliorer le fonctionnement des conseils pâtissent souvent d'un manque de moyens et tendent à être abandonnées au bout de quelques années, voire avant même d'être réalisées, générant alors de nouvelles frustrations.

Conclusion

Pris ensemble, les conseils scientifiques des institutions de conservation de la nature et du développement durable réunissent des centaines de scientifiques et favorisent les échanges avec les gestionnaires des espaces naturels et les administrations. Par leur nombre, leur ancienneté et leur positionnement à la frontière entre science et gestion, ils constituent des lieux rares de collaboration et d'orientation de l'amélioration des connaissances et de l'action dans le domaine environnemental. L'approche par le vécu adoptée dans ce texte témoigne des satisfactions que les conseils procurent à l'ensemble de leurs participants. Être sur la frontière leur donne la possibilité de tirer parti de leurs complémentarités et de la diversité de leurs objectifs et méthodes de travail, que ce soit pour renforcer leurs compétences professionnelles propres ou pour cultiver des attachements et des goûts qui leur sont chers.

La conviction est largement répandue que les conseils ont de très fortes potentialités et peuvent contribuer de manière essentielle aux politiques comme aux sciences de la nature. Mais le constat est également partagé qu'ils ne disposent pas des moyens suffisants pour tirer pleinement parti de leurs caractéristiques et de leurs potentialités. La modestie des moyens alloués aboutit dans certains cas à un triple repli : repli sur la mission d'élaboration des avis au détriment de la mission d'accompagnement scientifique et de la mission pédagogique ; repli sur un noyau de quelques personnes au détriment de la collégialité ; repli sur soi de chacun des conseils au détriment d'une collaboration horizontale et verticale et d'une mutualisation des expériences qui permettrait pourtant une économie de temps et de moyens. Les enquêtes menées demandent à être approfondies pour mieux rendre compte de la diversité des situations et affiner l'analyse. Elles permettent d'ores et déjà de pointer l'apport des conseils scientifiques des institutions de conservation de la nature et de développement durable aux politiques comme aux sciences de la nature. Elles suggèrent aussi que l'augmentation continue du nombre de conseils et la poursuite de la réduction des moyens ont amené le système actuel à un point de rupture, qui se traduit par un manque de disponibilité pour traiter des dossiers de plus en plus complexes et une difficulté à renouveler les membres²⁰ et à en recruter dans certaines disciplines.

²⁰ Dans les conseils étudiés, la moyenne d'âge des conseillers est d'environ 55 ans et les conseillers de moins de quarante ans sont très peu nombreux.

La loi sur la biodiversité en cours de préparation et la création de la future Agence française de la biodiversité pourraient être l'occasion de dépasser les limites et les paradoxes mis en évidence dans ce rapport. Trois pistes d'amélioration paraissent particulièrement prometteuses : une reconnaissance accrue des scientifiques engagés dans les conseils scientifiques ; l'attribution aux conseils de moyens de fonctionnement proportionnés à leurs missions ; l'information des conseils sur les suites données aux avis rendus et la possibilité de réagir si nécessaire.

Bibliographie

Arpin, Isabelle, Arnaud Cosson, Joachim Carreira, et Céline Granjou — 2015. « Chercheurs et protecteurs ? La participation aux conseils scientifiques comme voie d'engagement dans la protection de la nature », in I. Arpin, G. Bouleau, J. Candau, et A. Richard-Ferroudji eds, *Les activités professionnelles à l'épreuve de l'environnement*. Toulouse, Octarès.

Besnard, Aurélien, Adrien Jailloux, et Jules Chiffard Carricaburu — Non daté. "Rapport final d'étude "État des lieux des opérations de collecte de données à visées scientifiques conduites dans les parcs nationaux français". Cefe, Parcs nationaux de France. 49 p. consultable sur <http://www.parcsnationaux.fr/Chercher-Etudier-Agir/Etudes/Protocoles-Scientifiques-des-Parcs-nationaux>

Blondiaux, Loïc et Yves Sintomer — 2002. « L'impératif délibératif », *Politix* 15: 17-35.

Boudouresque, Charles-François, Alain Barcelo, Jean-Georges Harmelin, Gilles Martin, Céline Maurer, Frédéric Médail, Guillaume Sellier, and Rose-Abèle Viviani — 2013, "The Scientific Council of a national park, the Port-Cros National Park: 50 years of conservation culture." *Scientific Reports of Port-Cros national Park*, 27:xx-xx.

Boy, Daniel, Mathieu Brugidou, Charlotte Halpern, et Pierre Lascoumes — 2012, *Le Grenelle de l'environnement. Acteurs, discours, effets*. Paris, Armand Colin.

Cans, Roger — 2006, *Petite histoire du mouvement écolo en France*. Paris, Delachaux et Niestlé.

Conseil économique et social de la région PACA — 2010, Pour une expertise scientifique dans la gestion des espaces protégés. 24 p.

Cook, Carly N., Michael B. Mascia, Mark W. Schwartz, Hugh P. Possingham, and Richard A. Fuller — 2013, "Achieving Conservation Science that Bridges the Knowledge-Action Boundary", *Conservation Biology* 27 (4): 669-678.

Charvolin, Florian — 2003, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*. Paris, La Découverte.

Charvolin, Florian — 2012, « L'affaire de la Vanoise et son analyste. Le document, le bouquetin et le parc national », *Vingtième siècle* 113 : 82-93.

Cosson, Arnaud — 2014, Réformateurs au quotidien. Analyse sociologique du "travail de réforme" dans la mise en œuvre d'une nouvelle loi sur les parcs nationaux. Thèse pour obtenir le doctorat de sociologie de l'Institut d'Études Politiques de Paris, 573 p.

Delclaux, Julie — 2014, Les conseils scientifiques et la gouvernance des parcs nationaux français. L'exemple du parc national de Port-Cros. Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'Agroparistech et du diplôme d'agronomie approfondie. 72 p.

Gieryn, Thomas — 1983. "Boundary-Work and the Demarcation of Science from Non-Science: Strains and Interests in Professional ideologies of Scientists", *American Sociological Review* 48: 781-795.

Granjou, Céline et Isabelle Mauz — 2007, « Un "impératif scientifique" pour l'action publique ? Analyse d'une compétition pour l'expertise environnementale », *Sociologos* 2.

Granjou, Céline, Isabelle Mauz, Marc Barbier, and Philippe Breucker — 2014, "Making taxonomy environmentally relevant. Insights from an All Taxa Biodiversity Inventory." *Environmental Science & Policy*
<http://dx.doi.org/10.1016/j.envsci.2014.01.004>:254-262.

Guston, David H. — 2001, "Boundary Organizations in Environmental Policy and Science: an Introduction", *Science, Technology and Human Values* 26 (4): 399-408.

Hennion, Antoine — 2004, « Une sociologie des attachements. D'une sociologie de la culture à une pragmatique de l'amateur », *Sociétés* 85: 9-24.

Hessels, Laurens K, Harro van Lente, and Ruud Smits — 2009, "In search of relevance: the changing contract between science and society", *Science and Public Policy* 36: 387-401.

Jasanoff, Sheila — 2009, *The Fifth Branch: Science Advisers as Policymakers*. Harvard: Harvard University Press.

Kohler, Robert — 2002, *Landscapes and labs: exploring the lab-field border in biology*. Chicago, IL: University of Chicago Press.

Lascoumes, Pierre — 1999. *Instituer l'environnement. Vingt-cinq ans d'administration de l'environnement*. Paris, L'Harmattan.

Latour, Bruno — 1989, *La science en action*. Paris : La Découverte.

Leblanc, Emmanuèle — 2009, Préconisations nationales sur les rôles, les missions et le fonctionnement des conseils scientifiques des Parcs naturels régionaux. Fédération des Parcs naturels régionaux de France. 10 p.

Lefevre, Jean-Claude et Jean-Claude Vial — 2009, Rapport sur l'évolution du Conseil national de la protection de la nature (CNP). Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. 75 p.

Letourneux, François — 2008, Les conseils scientifiques des Parcs naturels régionaux. Propositions de problématique. Note du CORP n°3. 20 mai 2008. 4 p.

Louvel, Séverine — 2011, *Des patrons aux managers. Les laboratoires de la recherche publique depuis les années 1970*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Mauz, Isabelle — 2003, *Histoire et mémoires du parc national de la Vanoise. 1921-1971: La construction*. Grenoble, Revue de géographie alpine.

Mauz, Isabelle and Céline Granjou — 2013, "A New Border Zone in Science. Collaboration and tensions between Modelling Ecologists and Field Naturalists", *Science as Culture* 22: 314-343.

Ollitrault, Sylvie — 1996, « Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire. Le cas de l'écologie française », *Politix* 9: 141-162.

Parker, John and Beatrice Crona — 2012, "On being all things to all people: Boundary organizations and the contemporary research university", *Social Studies of Science* 42: 262-289.

Pinton, Florence, Pierre Alphandéry, Jean-Paul Billaud, Christian Deverre, Agnès Fortier, et Ghislain Géniaux — 2007, *La construction du réseau Natura 2000 en France*. Paris : La Documentation française.

Roux, Jacques, Florian Charvolin, et Aurélie Dumain (dir) — 2013, *Les passions cognitives. L'objectivité à l'épreuve du sensible*. Éditions des archives contemporaines.

Schmitt, Dominique — 2012, La gouvernance en matière de biodiversité. Rapport à Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. 3 février 2012. 18 p.

Selmi, Adel — 2006, *Administrer la nature*. Paris, Éditions de la MSH. Éditions Quae.

Sette, Anna Luce — 2014, Le conseil scientifique du parc national de la Vanoise, une organisation-frontière entre science et gestion conservatoire de la biodiversité. Mémoire de Master 2 « Techniques Sciences et Décisions » de l'IEP de Grenoble. 177 p.

Takacs, David — 1996, *Ideas of biodiversity. Philosophies of paradise*. Baltimore, The Johns Hopkins University Press.

Grilles d'entretiens utilisées

Présentation de l'enquête et de l'enquêteur

Membres de l'équipe de recherche
Objectif de l'enquête
Conditions de l'entretien semi-directif

Début de l'entretien

Eléments biographique

- Renseignements biographiques classiques : âge, lieu de naissance, résidence principale, résidence secondaire
- Grandes étapes du parcours professionnel : thèse, fonctions et postes successifs
- Implication associative (associations de protection, associations de développement rural, de valorisation du patrimoine rural, etc.)
- Quelle participation à des instances de type conseil scientifique ou conseil scientifique et technique ? Lesquelles et depuis quand ?
- Quelle pratique personnelle de/quel rapport à l'espace concerné ? (le cas échéant : degré d'engagement, nature, ancienneté, intensité, etc.)

Quelle articulation entre votre activité de chercheur et votre participation ?

- Quels liens entre vos activités de recherche et la participation au conseil scientifique ?
- Quels avantages trouvez-vous à cette participation ?
- Quels inconvénients trouvez-vous à cette participation ?
- Pouvez-vous dire ce que la participation à ce conseil a apporté à votre activité de recherche (en termes par exemple d'accès au terrain ou à des jeux de données) ? A-t-elle contribué à la formulation de questions de recherche, à la mise au point de nouvelles méthodes et de manière générale à asseoir votre légitimité scientifique ?

Histoire et évolution du conseil scientifique

- Quelles principales étapes ou quels principaux événements identifiez-vous dans l'évolution du conseil depuis que vous y participez (éventuellement depuis qu'il existe...) ?

Fonctionnement de l'instance

- Désignation des membres : comment êtes-vous entré au conseil scientifique ? Quelles étaient vos motivations et vos attentes ? De manière générale, comment les membres du conseil scientifique sont-ils choisis ?
- Comment s'effectue l'élection du président et, le cas échéant, des vice-présidents et des membres du bureau ?
- Comment décririez-vous la composition et les modalités d'organisation du conseil ? Le rôle du président, des vice-présidents et des membres du bureau le cas échéant ?
- Quelles sont pour vous les principales missions du conseil ? A-t-il une valeur ajoutée ? Laquelle et pour qui ?
- Comment les ordres du jour sont-ils décidés ? Comment qualifieriez-vous les sujets examinés par le conseil ? Quels sujets/débats vous ont plus particulièrement intéressé/motivé ? Sur lesquels êtes-vous intervenus ? Pour quelles raisons et de quelle façon ? Comment s'effectue la prise de parole lors des séances plénières ?
- Quelle information circule en amont et en aval des séances : quantité, qualité et supports de cette information ? Avez-vous la possibilité d'en prendre connaissance ?
- Avis rendus par le conseil scientifique : quel regard portez-vous sur le processus d'élaboration des avis ? Plus précisément :
 - Comment les sujets sur lesquels le conseil émet un avis sont-ils choisis ? (par qui ? pour quelle raison ? existence de cas d'autosaisine ?, etc.)
 - Comment les avis sont-ils concrètement élaborés : Qui participe à cette élaboration ? Quelle place y prennent les connaissances scientifiques ? Quels types d'avis (ne) sont (pas) élaborés en séance plénière ? Pouvez-vous donner des exemples où vous vous êtes personnellement impliqué dans ce processus ?
 - Comment les avis rendus sont-ils pris en compte par l'espace protégé et comment êtes-vous informé de cette prise en compte ?
- Quel regard portez-vous, en tant que chercheur, sur le fonctionnement actuel de l'instance et ses évolutions ? Dans quelle mesure vos attentes ont-elles été satisfaites/décues ?
- Quels points forts de fonctionnement mettriez-vous en avant ?
- Quelles difficultés de fonctionnement mettriez-vous en avant ?
- Qu'est-ce qui permettrait selon vous d'améliorer le fonctionnement du conseil ?

<p>Quels modes de collaboration très concrets entre chercheurs du CS et gestionnaires de l'espace protégé/acteurs du territoire ?</p>
--

- Qu'attend, selon vous l'espace protégé de son CS ?
- Comment s'effectue l'articulation entre l'espace protégé et le conseil ? Une personne de l'espace protégé est-elle spécialisée sur cette tâche ? En quoi consiste précisément celle-ci ? (moyens mis)
- Quelle connaissance avez-vous de l'espace protégé, comme territoire et comme établissement ? A-t-elle évolué depuis votre entrée au conseil ?
- Êtes-vous en lien avec l'équipe de direction, certains chargés de mission ou certains agents de terrain ? Vous sollicitent-ils ou est-ce vous qui les sollicitez ?

- Réciproquement, quelles connaissances les chargés de mission ont-ils de vos activités de recherche, dans leur espace protégé et au-delà ?
- Menez-vous des recherches dans l'espace protégé ? Quel en est le commanditaire/financeur ? Quel rôle l'espace protégé joue-t-il dans vos recherches ? Une convention a-t-elle été établie et mise en œuvre ?
- Quelle restitution de vos recherches à l'espace protégé ?
- Etes-vous impliqué dans les grands programmes de recherche auquel l'espace protégé est associé (par exemple la zone atelier Alpes, les programmes alpages ou lacs sentinelles) ? Le cas échéant, existence de liens entre l'implication dans le conseil et l'implication dans ces programmes ?
- Quels liens avez-vous avec les acteurs du territoire ? (le cas échéant, comment se sont-ils noués ? Quels liens avec les activités de recherche et la participation au conseil scientifique ? etc.)

Clôture de l'entretien

- Quelles préconisations concrètes feriez-vous pour améliorer le fonctionnement actuel du CS et les apports mutuels entre recherche et gestion de la nature ?
- Y-a-t-il des choses importantes que l'on n'aurait pas abordées et sur lesquelles vous souhaiteriez insister ?

Liste des enquêtés

Voir fichier Excel joint

Liste des entretiens mobilisés pour l'analyse de chaque terrain de recherche sur les CS des espaces protégés de Rhône-Alpes

Espace protégé	Nom Prénom	Fonction	Discipline (pour chercheurs membres des conseils scientifiques)	Date	Enquêteur
PNR Chartreuse	DOBREMEZ Laurent	Chercheur Irstea Grenoble / UR Développement des Territoires Montagnards (DTGR)	Agro-économie de montagne	14/03/2014	A. Sette
PNR Chartreuse	GAUTHIER Dominique	Chercheur. Laboratoire départemental vétérinaire de Gap	Mammalogie et éco- pathologie faune sauvage	16/04/2014	A. Sette
PNR Chartreuse	BINTZ Pierre	Chercheur Université Joseph Fourier + Assoc. Pour la Valorisation et la Diffusion de la Préhistoire Alpine (AVDPA)	Archéologie et préhistoire	17/04/2014	I. Arpin
PNR Chartreuse	HOBLEA Fabien	Chercheur Université de Savoie - Département de Géographie, Centre Interdisciplinaire des Sciences de la Montagne (CISM)	Géographie environnementale, géomorphologie, hydrologie, karstologie, géopatrimoine	06/05/2014	A. Cosson
PNR Chartreuse	BRUN Jean- Jacques	Chercheur Irstea Grenoble / UR Ecosystèmes montagnards	Pédologie et biodiversité forestière	20/05/2014	A. Cosson
PNR Chartreuse	BARNAVE Suzanne	Conservatrice de la réserve national des Hauts de Chartreuse		18/06/2014	A. Cosson
PNR Chartreuse	BESANCENO T François	Responsable développement durable & patrimoine naturel Parc naturel régional de Chartreuse		18/06/2014	A. Cosson
PNR Chartreuse	HANUS Gérard	Directeur du Parc naturel régional de Chartreuse		18/06/2014	A. Cosson
PNR Chartreuse	FABRE Denis	Chercheur au CNAM	Géologie appliquée	06/08/2014	A. Cosson
PNR Chartreuse	ANDRIEU Freddy	Chargé de mission Nature à la DREAL RHONE - ALPES		20/08/2014	A. Cosson
PNR Chartreuse	BELMONT Alain	Chercheur Université P. Mendès- France Grenoble, Maison des Sciences de l'Homme-Alpes	Histoire moderne	20/08/2014	A. Cosson
PNR Chartreuse	PERRON Loic	GIS Alpes du Nord, SUACI	Socio-économie agriculture et territoire	26/08/2014	A. Cosson